



Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 18 décembre 2024 DELIBERATION

Rapporteure : Anne BARBET

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick NAVARRO

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

33 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES PAR ANTICIPATION À CERTAINES ASSOCIATIONS

Il est proposé d'attribuer par avance, par délibération spécifique à certaines associations, une quote-part sur le montant de la subvention définitive attribuée l'année suivante.

Cette possibilité permet ainsi aux associations, qui gèrent un budget important ou qui ont en leur sein du personnel dont la masse salariale présente un pourcentage élevé de leurs finances, d'avoir une avance de trésorerie pour faire face à des échéances en début d'année qui peuvent être importantes.

Cette quote-part est définie dans la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Progrès signée avec l'association.

La Municipalité propose ainsi d'attribuer 50% de la subvention prévisionnelle annuelle 2025 aux associations ci-après :

- BÉARN INITIATIVES ENVIRONNEMENT	10 050.00 €
- CENTRE DE LOISIRS O'4 VENTS	85 610.00 €
- CENTRE SOCIAL LA HAÛT	106 500.00 €
- COMITÉ D'ACTION SOCIALE	6 800.00 €
- F.C. OLORON BÉARN	10 000.00 €
- F.C.O. CYCLISME	4 060.00 €
- F.C.O. RUGBY	26 749.00 €
- HARMONIE MUNICIPALE	33 390.00 €
- J.A.O. BASKET	11 447.00 €
- JAZZ A OLORON	19 435.00 €
- LE MUR	6 678.00 €
- TENNIS CLUB DU PIÉMONT OLORONNAIS	2 653.00 €

La Municipalité propose d'attribuer 40% de la subvention prévisionnelle annuelle 2024 à l'association ci-après :

- HAND-BALL CLUB OLORONNAIS	10 294.00 €
-----------------------------	-------------

La Municipalité propose d'attribuer 25% de la subvention prévisionnelle annuelle 2024 à l'association ci-après :

- RADIO OLORON	4 671.00 €
----------------	------------

Ces montants ne préjugent en rien des subventions qui seront allouées au titre de l'année 2025, qui seront votées lors du Budget Primitif 2025.

M. Le Maire, Marie-Lyse BISTUÉ, Anne SAOUTER, Flora LAPERNE, Raymond VILLALBA, et Patrick NAVARRO, ne prennent pas part au vote.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **VOTE** les montants d'acompte des subventions 2025 tels que proposés.

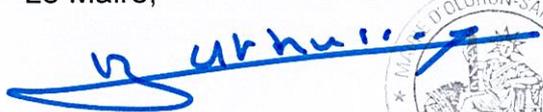
Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 18 décembre 2024.

Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 23/12/2024



Le Maire,


Bernard UTHURRY

